



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 4 février 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 12 – Aménagement de la déviation de Fougères-Beaucé Réunion du comité de suivi des études

Un projet à forts enjeux pour la Bretagne et l'Ille-et-Vilaine

L'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères présente des enjeux importants en matière de desserte du territoire, de sécurité et de résorption des nuisances. Les études d'opportunité menées entre 2010 et 2013 sur la réponse à apporter à l'échelle de cet itinéraire de 110 km ont conduit l'Etat à retenir un scénario prévoyant la réalisation d'un ensemble d'aménagements dont plusieurs déviations d'agglomération, celle de Beaucé en Ille-et-Vilaine étant considérée comme prioritaire.

Ce projet de déviation de Beaucé a ainsi été inscrit dans le Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 pour la région Bretagne, signé le 11 mai 2015, pour un montant de 1 M€ qui permettra de conduire les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour faire le point sur l'avancement de cette opération, Fabien Martorana, Sous-Préfet de Fougères-Vitré, a réuni le 4 février 2016 pour la seconde fois, à Fougères, le comité de suivi des études menées par les services de l'État, maître d'ouvrage. Ce comité réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et associe les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et d'industrie, l'association AFDD Alençon Fougères Dol Demain et les associations de protection de l'environnement, pour permettre la bonne information de tous en continu.

Contenu et calendrier des études à venir

L'équipe du bureau d'études en charge de conduire les études du projet a été présentée aux membres du comité de suivi qui ont également pris connaissance de la méthodologie envisagée sur l'ensemble des thématiques (activité agricole, bruit, milieux naturels...) et du calendrier détaillé des prestations sur toute l'année 2016. L'aire d'étude, qui englobe les variantes déjà imaginées mais qui permet aussi d'imaginer d'autres solutions, a également été présentée.

A ce stade, il s'agit, à partir d'un diagnostic détaillé, d'imaginer et affiner progressivement différentes variantes de tracé.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10, Marie Vergos – 02 99 33 42 11

Les membres du comité de suivi ont donc pris note du respect par l'État du calendrier de démarrage des études et des efforts faits pour qu'une concertation publique sur le choix de variante puisse se tenir début 2017, un peu plus tôt qu'initialement envisagé, sous réserve que des solutions bien partagées émergent. Pour orienter au mieux le travail de la DREAL, qui conduit le projet, les membres du comité de suivi ont été invités à formaliser leurs attentes, préoccupations et contraintes.

Le comité de suivi a prévu de se réunir à nouveau en juin 2016, pour échanger sur un premier ensemble de variantes de tracé.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10, Marie Vergos – 02 99 33 42 11